

*Questions orales*

rencontre de la semaine dernière a été très fructueuse. Nous allons poursuivre cette réunion cette semaine.

Si nous ne parvenons pas à une entente satisfaisante, nous continuerons de faire valoir nos droits. Nous irons même s'il le faut jusqu'à réclamer un examen par le groupe spécial binational.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, le ministre prétend que les exportateurs canadiens peuvent avoir recours aux mécanismes de règlement des différends, mais il sait que ceux-ci sont à la fois longs et coûteux. De plus, les décisions rendues en vertu de l'article 18 auquel il fait allusion ne sont pas exécutoires.

La question reste donc entière. Comment le gouvernement compte-t-il régler les problèmes fondamentaux que pose l'Accord de libre-échange canado-américain, notamment les règles d'origine mal définies et l'absence de définition du terme subvention? Va-t-il rouvrir l'accord ou se croit-il capable de régler ces problèmes et les autres dans le cadre des négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain qui sont en cours?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, le parti que représente le député a adopté en général comme position dans ce dossier que tous les problèmes de cet ordre devraient être réglés au moyen des mécanismes de règlement de différends du GATT.

Il est vrai que, dans bien des cas, le GATT n'a pas de pouvoir contraignant. Il peut exercer des pressions morales, mais ses décisions n'ont pas force exécutoire contrairement à celles du groupe binational chargé de régler les différends touchant l'Accord de libre-échange. Le caractère exécutoire de l'article 18 est très différent de celui de toute résolution du GATT.

De plus, le temps qu'il faut pour régler ces questions au GATT se calcule non pas en mois, mais en années, tandis qu'une décision doit être rendue dans un délai donné, soit 300 et quelque jours, en vertu de l'Accord de libre-échange.

Il ne fait aucun doute que, pour ce qui touche ce genre de différend avec les États-Unis, il est fantastique de disposer de ce nouvel outil qu'est le mécanisme de règlement des différends que nous n'avions pas avant que ne soit conclu l'Accord de libre-échange.

[Français]

**L'INDUSTRIE DU TABAC**

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La taxe à l'exportation sur le tabac n'empêchera ni les gens de fumer ni la contrebande. Le danger de cette taxe croît avec l'usage. Elle n'aura qu'un impact véritable, soit d'exporter nos emplois aux États-Unis.

Le premier ministre prétend parler durement au président Bush. Va-t-il parler durement à son ministre du Revenu national? Va-t-il lui dire de retirer cette taxe immédiatement? Il y a 4 000 emplois canadiens en jeu.

[Traduction]

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je trouve très intéressant que le porte-parole en matière d'environnement prenne cette position alors que le porte-parole du Parti libéral en matière de santé a déclaré le 13 février, le lendemain de la déclaration contre la contrebande: «Dans l'intérêt de la santé et du commerce, il faut applaudir la proposition annoncée hier et visant à imposer une taxe à l'exportation d'un dollar sur les cigarettes canadiennes.» Il faut se réjouir des lourdes amendes imposées aux contrebandiers et il faut en féliciter le gouvernement.

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, cette taxe à l'exportation du tabac ne concerne pas la contrebande, ni la santé. C'est une question économique qui touche les emplois.

Cette taxe aura pour conséquence que encore plus de cigarettes américaines vont entrer au Canada en contrebande. L'un des principaux fabricants canadiens ne va plus s'approvisionner dans notre pays. Cela va entraîner des licenciements massifs dans cette industrie.

Les producteurs canadiens vont faire leur semis ce mois-ci. Ils ont besoin de savoir si cette industrie va survivre.

Le ministre va-t-il assurer aujourd'hui à la Chambre qu'il va supprimer cette taxe à l'exportation catastrophique?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je suis surpris qu'il ait eu l'audace de prendre la parole après que j'ai cité ce qu'a déclaré le porte-parole en matière de santé de son propre parti.

Je peux aussi lui dire que l'Association pour les droits des non-fumeurs a publié aujourd'hui un communiqué qui appuie absolument les mesures prises par le gou-